

SCP DELOBEAU	SARL ARCADIA
Commissaire de Justice Commissaire-Priseur Judiciaire	OVV 2002-254
RCS Amiens 394 552 442 00014 APE 741 A	RCS Amiens 442 785 721 0014 APE 4779 Z
TVA Intra : FR 943 945 524 42	TVA Intra : FR 844 427 857 21

**91 RUE DU CHATEAU D'EAU
80100 ABBEVILLE**

Tel 03 22 19 06 52

E-mail : 5secretariat@hoteldesventesabbeville.com –
www.interencheres.com/80005 -

CONDITIONS DE VENTE POUR LES VEHICULES ET LE MATERIEL

VENTE AUX ENCHÈRES AVEC LIVE ET PUBLIC

Tout ordre d'achat (téléphonique ou fixe) doit être accompagné d'une pièce d'identité RECTO VERSO ainsi que d'un RIB complet et envoyé à secretariat@hoteldesventesabbeville.com avant la vente.

Une exposition publique permet de voir les lots. Aucune réclamation sur l'état des lots ne pourra être acceptée après la vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LES LOTS MERCI DE CONTACTER l'étude en priorité par Mail à
secretariat@hoteldesventesabbeville.com ou au 03.22.19.06.52

La vente restant au comptant, nous vous remercions de vous acquitter de votre règlement.

Le paiement se fait uniquement par virement ou carte bancaire ; espèces jusque 1000€ frais inclus pour les Français et par chèque (sous conditions). Lors des achats en salle, un acompte minimum de 30 % est obligatoire.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information par mail : secretariat@hoteldesventesamiens.com

CONDITIONS DE VENTE

Le fait de porter une **enchère** implique l'acceptation des **conditions de vente** et notamment un règlement comptant et immédiat.

La SCP DELOBEAU / SARL ARCADIA sont abonnées au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev, 15 rue Freycinet 75016 Paris.

1. AVANT LA VENTE

1.1. Etat des lots

Il est vivement conseillé aux acheteurs potentiels de participer aux expositions afin d'examiner les véhicules et le matériel.

Les contrôles techniques sont exposés sur les véhicules. Seul le contrôle technique et l'annonce faite lors de la mise aux enchères du véhicule et inscrite au procès-verbal de la vente auront valeur juridique.

Les équipements et options sont donnés à titre indicatif sans vérification de leur état de fonctionnement.

De nombreuses photos sont consultables pour chaque véhicule.

Pour les enchérisseurs en live et ne pouvant se déplacer à l'exposition, les photos valent expositions. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Tout enchérisseur potentiel peut demander des photos complémentaires et des renseignements jusqu'à 2 h avant la vente.

1.2. Catalogue et autres descriptions

Le catalogue/liste est rédigé(e) de manière à faciliter la présentation des lots avec plusieurs photos et le contrôle technique. Jusqu'au moment de la vente, l'ordre de vente peut être modifié.

Les équipements et options ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans vérification de l'état de fonctionnement. Ils ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Conformément à la loi, seules les indications portées au procès-verbal engagent la responsabilité du commissaire-priseur et des experts qui l'assistent. Les indications fournies hors procès-verbal ne le sont qu'à titre indicatif.

Les descriptifs et les photos publiées dans les différentes publicités, comme sur le site www.interencheres.com/80005, ne sont fournis qu'à titre indicatif, Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle.

1.3. Traduction.

La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de SCP DELOBEAU. Seule la version originale de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

2. PENDANT LA VENTE

2.1. Enregistrement avant l'enchère

Lors des ventes spécialisées, faisant l'objet d'un catalogue, il est recommandé à tout acheteur potentiel de s'enregistrer avant la vente et de présenter les pièces d'identité et documents requise avant de porter une enchère. SCP DELOBEAU / SARL ARCADIA se réservent le droit de demander la présentation de références bancaires. SCP DELOBEAU / SARL ARCADIA pourront refuser toute enchère ou accès à la salle des ventes pour motif légitime.

Le fait de porter une **enchère** implique l'acceptation des **conditions de vente** et notamment un **règlement comptant et immédiat**.

Il peut être demandé à l'acheteur de fournir une lettre accreditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat.

Lors des achats en salle, un acompte minimum de 30 % est obligatoire.

2.2. Enchères faites en nom propre

En portant une enchère, directement ou par le dépôt d'un ordre fixe ou téléphonique, les enchérisseurs s'engagent personnellement à régler le prix d'adjudication, augmenté des frais à la charge de l'acheteur et de tous impôts ou taxes exigibles.

2.3. Enchères simultanées

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « Adjugé », ledit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public sera invité à enchérir à nouveau.

En cas d'enchères identiques sur ordre ou en salle, la règle est « priorité à la salle ».

2.4. Ordres d'achat, Enchères téléphoniques et Enchères via www.interencheres.com

Ligne téléphonique : La SCP DELOBEAU / SARL ARCADIA offrent la possibilité gracieuse d'exécuter les ordres d'achat qui lui sont confiés, en particulier pour les personnes ne pouvant assister à la vente.

A cette fin, les enchérisseurs sont invités à laisser leurs ordres par mail accompagné des documents demandés sur secrétariat@hoteldesventesabbeville.com.

Ordre d'achat : La SCP DELOBEAU / SARL ARCADIA n'acceptent les ordres d'achat et enchères téléphoniques que s'ils sont entourés de toutes les garanties bancaires, accompagnés d'une demande écrite.

Elle décline toute responsabilité en cas d'incident ne permettant pas d'obtenir le correspondant en ligne. Les ordres d'achat et les enchères téléphoniques ne sont qu'une facilité accordée aux clients et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Enchères en direct via le service Live du site www.interencheres.com. Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire obligatoire de 500 € (non encaissée) pour les véhicules (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à la SCP DELOBEAU/SARL ARCADIA tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire.

La SCP DELOBEAU / SARL ARCADIA se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez la SCP DELOBEAU /S ARL ARCADIA, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire (STRIPE ou lien 3DS) pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Les frais de Live sont majorés :

- Pour les véhicules volontaires et judiciaires, majoration de 72 € TTC par véhicule.
- Pour les ventes judiciaires (matériels), majoration des frais à 1.5% HT soit 1.8% TTC
- Pour les ventes volontaires (matériels), majoration des frais à 1.5% HT soit 1.8%TTC
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

La SCP DELOBEAU ne peut garantir l'efficience de ce mode d'enchères et ne peut être tenue pour responsable d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Ordres d'achat secrets via interencheres.com : la SCP DELOBEAU / SARL ARCADIA n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via ww.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€.

2.5. Conduite de la vente

Le commissaire-priseur a la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon qu'il juge convenable, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer un ou plusieurs lots au mieux des intérêts des vendeurs et des acheteurs et, en cas d'erreur ou de contestation pendant ou après la vente, d'annuler la vente ou de remettre en vente le lot incriminé.

En cas d'enchères identiques sur ordre ou en salle, la règle est « priorité à la salle ».

2.6. Adjudicataire, risques, transfert de propriété

Le fait de porter une **enchère** implique l'acceptation des **conditions** de **vente** et notamment un règlement comptant et immédiat. Les acheteurs devront donc s'acquitter de leur bordereau à la fin de la vente.

Aucune réclamation ne pourra être acceptée après la vente « d'erreur d'enchères ». Les ventes aux enchères sont fermes et définitives.

Sous réserve de décision du commissaire-priseur, le dernier enchérisseur deviendra l'acheteur et la chute du marteau matérialisera l'acceptation de la dernière enchère et la formation du contrat de vente entre l'acheteur et le vendeur.

Les lots adjugés seront sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire dès l'adjudication, sachant qu'aucun lot ne sera remis à l'acquéreur avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque, le transfert de propriété n'aura lieu qu'après l'encaissement du chèque.

3. APRES LA VENTE

3.1. Frais et taxes dus par l'adjudicataire

Les acquéreurs paieront en sus des enchères, par lot et sans dégressivité les frais suivants : 11.90 % HT soit 14.28 % TTC pour les lots judiciaires et 15 % HT soit 18 % TTC pour les lots volontaires. Sauf mentions expresses, les adjudications sont faites TVA comprise.

La TVA récupérable sur les véhicules est spécifiée lors du passage du véhicule à la vente. Elle est spécifiquement annoncée par le commissaire-priseur.

Frais de ventes volontaires de 18 % + 115 HT euros de frais de dossiers pour les GPL

Frais de ventes volontaires de 18 % + 97 HT euros de frais de dossiers

Frais de ventes judiciaires de 14.28 % + 58.34 HT euros de contrôle technique

Prix d'adjudication TTC – certains véhicules TVA récupérable annoncée

Pour les véhicules volontaires achetés sur le live [ww.Interenchères.com](http://www.interenchères.com) des frais de live de 72 € TTC sont à la charge de l'acheteur.

Aucun frais de live pour les achats judiciaires de matériels ou véhicules en live

3.2. Paiement

Lors de l'enregistrement, l'acheteur devra communiquer à la SCP DELOBEAU / SARL ARCADIA son nom, son adresse permanente, un numéro de téléphone fixe (de préférence) ou de portable, une adresse e-mail et, à la demande de l'étude, les coordonnées de la banque par l'intermédiaire de laquelle le règlement sera effectué. La vente se fera expressément au comptant. L'acheteur devra régler immédiatement le prix d'achat global, ce dernier comprenant le prix de l'adjudication, les frais et taxes.

Le Permis de conduire de l'acheteur est obligatoire pour acheter un véhicule.

Les factures ne pourront pas être modifiées passées 5 jours après la date de vente.

3.2.1. **Les modes de paiement peuvent être :**

- **Espèces** : jusqu'à 1.000€ frais et taxes compris pour les ressortissants français particuliers, jusqu'à 15.000€ frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité (Article D112-3 créé par décret n°2010-662 du 16 juin 2010, art. 1 / Code Monétaire et financier).
- **Chèque** : pour tout règlement par chèque, deux pièces d'identités seront exigées ; pour un montant supérieur à 1500€, un chèque de banque ou une lettre accreditive de banque pourra également être demandé.
Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront autorisés qu'après l'accord préalable du commissaire-priseur.
Les frais bancaires seront à la charge de l'acquéreur.
- **Virement bancaire** : pour les acquéreurs présents en salle, un virement bancaire pourra être réalisé dans les 3 jours suivant la vente, sous réserve d'acceptation par le commissaire-priseur et de la remise d'un dépôt de garantie (30 % de la facture). Les éventuels frais bancaires seront à la charge de l'acquéreur. Pour les ordres d'achat, virement bancaire à réception du bordereau d'adjudication.
- **Cartes bleues** : il convient à chaque enchérisseur de vérifier au préalable le « plafond » de la carte bleue.

3.2.2. **T.V.A.** : Les factures sont émises TTC. L'acheteur exportateur extra Union Européenne et l'acheteur intra-communautaire seront remboursés de la TVA sur présentation du justificatif douanier d'exportation.

3.2.3. Passé 10 jours, les lots non réglés pourront être représentés sur « folle enchère » lors d'une vacation suivante, après dénoncé auprès de l'acquéreur par courrier LRAR. La différence entre la première adjudication (frais inclus) et le prix de revente sur folle enchère reste à la charge de l'acquéreur défaillant.

3.3. Retrait des achats

Le retrait des véhicules (ou matériel) n'est autorisé qu'après paiement effectif et complet et sur présentation du permis de conduire.

Après règlement par virement bancaire, merci de prendre rendez vous pour l'enlèvement. Nous vous envoyons un bordereau acquitté. Ne pas se déplacer sans la réception de celui-ci.

La SCP DELOBEAU et la Sarl ARCADIA n'acceptent pas comme condition suspensive d'achat l'obtention d'un crédit par la banque de l'acquéreur.

L'enlèvement doit être effectué dans les **10 jours suivant la vente**. Au-delà de cette date, des frais de garde seront facturés à raison de 20 euros par jour et par véhicule et 40 euros par jour et par camion.

Le Permis de conduire obligatoire de l'acheteur pour acheter un véhicule.

Les factures ne pourront pas être modifiées passées 5 jours après la date de vente.

3.4. Emballages, manutentions et transport

Concernant le matériel, il est de la responsabilité de l'acheteur de s'organiser afin de procéder aux enlèvements.

Aucun envoi ne pourra être réalisé.

Les jours et horaire de retrait spécifiés pendant la vente sont impératifs et ne pourront être modifiés au grès des uns ou des autres.

3.5. Recours pour défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien sera remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant : si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, il nous donne tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, à notre choix, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes qui nous paraîtraient souhaitables. En outre,

L'adjudicataire défaillant reste redevable des frais de gestion et de stockage pour un montant au moins égal à celui du paiement partiel s'il a eu lieu. La SCP DELOBEAU se réserve le droit d'interdire l'accès à ses services à tout acheteur jugé indélicat.

3.6. Défaut de retrait des achats

Si les achats n'ont pas été retirés dans les dates fixées suivant la vente, que le paiement ait été effectué ou non, la SCP DELOBEAU aura la faculté de faire transférer, aux frais de l'acheteur, les biens vendus, dans des entrepôts, éventuellement tenus par une tierce personne.

Il est rappelé que les biens achetés ne sont délivrés qu'après paiement intégral du prix, frais de vente, frais de transport, manipulation, entrepôt.

3.7. Déclarons de cession à l'ANTS

La SARL ARCADIA déclare les cessions de véhicules à l'ANTS le lendemain du règlement du véhicule. Nous vous rappelons que vous avez un délai de 30 jours pour effectuer votre changement de carte grise.

4. Incidents de paiement –

4.1 Fichier des restrictions d'accès des ventes aux enchères (TEMIS)

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de la SCP DELOBEAU / SARL ARCADIA ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Le Fichier TEMIS peut être consulté par tous les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site

www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, la SCP DELOBEAU / SARL ARCADIA pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'Enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par** la SCP DELOBEAU / SARL ARCADIA par écrit auprès de la SCP DELOBEAU / SARL ARCADIA.
- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par e-mail contact@temis.auction.

L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes.

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SCP DELOBEAU / SARL ARCADIA de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

4.2 Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) / EU General Data Protection Régulation (GDPR)

Dans le cadre de nos activités de ventes aux enchères, notre maison de ventes est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur. Ces derniers disposent dès lors d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur leurs données personnelles en s'adressant directement à notre maison de ventes. Notre OVV pourra utiliser ces données à caractère personnel afin de satisfaire à ses obligations légales, et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité (notamment, des opérations commerciales et de marketing). Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l'impose.

La SCP DELOBEAU a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016). »

4.3 Fichier des Impayés (SYMEV)

L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev, 15 rue Freycinet 75016 Paris.